

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19H00

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, BROCHIER Nicolas, LAMBERT Daniel, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

Absente excusée : DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé

Ordre du Jour :

- Travaux de voirie 2025
- Attribution d'emplacement au cimetière
- Cession parcelles ZN 260 Impasse des Buis à la Commune
- Accroissement de l'activité d'élevage de poules pondeuses par M. CHABERT à SAUZET
- Convention de mise à disposition de deux places au parking de la Garenne par M. MORAND
- Convention avec la Boule Gervaisienne pour terrains de pétanque couverts
- Questions diverses

Approbation du procès- verbal du Conseil Municipal du 15.05.2025

1/ Travaux de voirie 2025

Le budget 2025 attribué aux travaux de voirie est de 70 000 €.

Un devis de l'entreprise EIFFAGE pour la réalisation d'un bicouche sur le chemin du Bartalaix a été accordé au Conseil municipal du 18.03.2025 pour 26 458.38 € TTC.

Des devis ont été demandé pour :

- Entrée du chemin de Laga : Drain et remise en forme du bas-côté :
3420 € TTC ARBORESCENCE, 6960 € TTC NOYER JM SARL, 3156 € TTC CLEMENT TP
- Chemin des Perrussous : 17 222.40 € TTC
- Passage des Jardins : 8 767 € TTC
- Chemin du Fenouillet : 19 159.68 € TTC
- Chemin de Chantebise : 11753.10 € TTC

Après réflexion sur les chemins prioritaires, le bureau propose de retenir :

- Chemin du Fenouillet : **19 159.68 € TTC**
- Passage des Jardins : **8 767 € TTC**

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

2 / Attribution d'une concession funéraire

Une délibération a été prise le 6/12/2022 relative à l'attribution d'une concession funéraire afin de pouvoir répondre aux diverses demandes reçues :

Une concession funéraire au cimetière de ST GERVAIS SUR ROUBION pourra être acceptée si au moins l'une des conditions suivantes est respectée :

- Personne décédée sur la commune
- Personne domiciliée sur la commune
- Bénéficiaire d'une concession familiale dans le cimetière

- Personne qui habite à l'étranger, inscrite sur les listes électorales ou qui remplit les conditions pour être inscrite
- Aux personnes ayant déjà résidé sur la commune ;

Les personnes extérieures à la commune qui ne remplissent aucuns critères ne peuvent donc pas prétendre à un emplacement. Il est nécessaire de se limiter à cette liste pour permettre d'éviter un futur problème de places dans le cimetière.

La délibération du 06.12.2022 réponds aux interrogations du précédent Conseil. Le Conseil municipal propose de laisser cette délibération telle quelle.

3 / Acquisition jeu extérieur école

Le bureau propose l'acquisition d'une échelle de suspension pour remplacer le pont du singe qui avait été enlevé car devenu trop vétuste et dangereux. Comme il n'y a pas de jeux extérieurs pour les élèves de CP/CE1, et à la demande des maitresses, un devis a été demandé à la société Comat et Valco pour un montant de 1153.44 € TTC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

4 / Accroissement de l'activité d'élevage de poules pondeuses par M. CHABERT à SAUZET

M. CHABERT Antonin a présenté un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'accroissement de son activité d'élevage de poules pondeuses située sur la commune de SAUZET, Chemin du Plan. Ce projet doit faire l'objet d'une consultation du public en mairie de SAUZET, du 16/06 au 11/07/2025. La commune étant concernée par l'épandage des effluents de l'élevage sur l'exploitation de David ARNAUD, il faut afficher l'avis au public et le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.

Le souhait est d'exploiter 36 000 poules. Aucun agrandissement ou travaux ne sera nécessaire dans le cadre du projet. Toutes les installations existantes sont compatibles avec l'augmentation de 6 500 poules en volière fermée. L'emprise au sol des bâtis restera à 6% de la surface de l'ensemble des parcelles.

Avec 12 voix pour et 1 abstention de Jacky VIALATTE, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'accroissement de l'activité d'élevage de poules pondeuses par M. CHABERT à Sauzet.

5 / Convention de mise à disposition de deux places au parking de la Garenne par M. MORAND

M. MORAND a déposé un permis de construire pour la transformation d'une grange située 35 Impasse de la Garenne sur la parcelle G 21 en atelier de tissand d'art au rez de chaussée et salle de Yoga au 1^{er} étage. M. MORAND a dû retirer son permis de construire car le PLU demande d'avoir des places de stationnement.

M. le Maire propose de signer avec M. MORAND une convention de concession de deux places de stationnement sur le parking de la Garenne.

L'article UA 12 impose une place de stationnement par tranche de 60 m² de surface de plancher.

Le projet de Monsieur MORAND créé 64 m² de surface de plancher.

Extrait article UA 12 :

Le stationnement en dehors des voies publiques, de tout nouveau véhicule induit par la construction ou l'extension de bâtiments avec de nouvelles installations ou la modification de l'occupation du sol – ex. logements supplémentaires, changement de destination de locaux (installation d'activités), entraînant de nouveaux besoins en stationnement - immédiats et futurs

– doit être assuré en conséquence et avec exactitude par l'opérateur.

Le principe d'une place par tranche de 60 m² de surface de plancher

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

6 / Convention avec la Boule Gervaisienne pour terrains de pétanque couverts

Lors du Conseil municipal du 18 mars 2025 il a été décidé de mettre en location une serre appartenant à M. BEAUMONT Jean-Michel à la commune de St Gervais afin de permettre aux licenciés de « la Boule Gervaisienne » et « les Acharnés du Picodon » de pouvoir s'entraîner à l'intérieur l'hiver. Il est nécessaire maintenant de prendre une convention de mise à disposition de la serre entre la commune et La Boule Gervaisienne. La convention débutera le 3 juillet 2025, elle est consentie pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

7/ Travaux Elagage 2025

Des travaux d'élagage sont nécessaires sur les arbres du Lotissement les Coteaux du Quéries et Lotissement Soleil Levant. Un devis a été demandé à la société Arborescence sans évacuation des branches et sans broyage. Le bureau propose de demander d'autres devis pour comparer et se décidera lors du prochain municipal. Ces travaux seront prévus à l'automne.

8 / Admission en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur ces recettes pour un montant total de **271.81 €**.

9 / Questions diverses

- Expertise Lotissement « Le Domaine de l'Olivier »

La réunion d'expertise a eu lieu le 3 juin 2025 en présence des parties accompagnées par leurs avocats. L'expert missionné par le Tribunal a pris connaissance du dossier sur le terrain et a posé plusieurs questions pertinentes. Le constructeur de la maison de Mme THOMAS ayant fait faillite, il était représenté par un avocat concerné par son assurance décennale. Il en ressort que le regard qui traverse la route est privé et n'appartient pas au domaine communal. Une contre-expertise va donc avoir lieu pour éclaircir certains points.

- Conseil d'école du 12/06/2025

Effectifs rentrée 2025/2026 :

Mme Moulin a effectué 15 inscriptions en petite section pour l'année prochaine ce qui correspond aux prévisions.

Il y aura également 19 MS, 19 GS, 19 CP, 17 CE1, 21 CE2, 18 CM1 et 17 CM2.

Ces élèves seront répartis sur les 6 classes du RPI. Les enfants de CE2 seront répartis entre Bonlieu et Saint-Gervais. Les parents des CE2 seront informés avant la fin de l'année de l'école de leur enfant.

Équipe enseignante 2025/2026 :

Mme Chapon quitte le RPI et sera remplacée par Mme Garroté. Mme Blanchard reprend à 100% et Mme Lluvia à 75%. Les compléments de direction (25%) et de temps partiels (Mme Lluvia 25%) seront connus à la rentrée.

L'équipe, les mairies et les parents remercient Mme Chapon, présente sur le RPI depuis 10 ans, pour son engagement. Mme Chapon, qui a choisi de se rapprocher de son domicile, est très touchée par ces mots et très émue de quitter le RPI.

RPI :

Journée athlétisme à La Bégude de Mazenc du CP au CM2. Les élèves de Bonlieu y sont allés à vélo. C'était une belle journée.

Grimpe d'arbres avec Dimitri Kosin, intervenant, pour les classes du CP au CM2. Monsieur Girard a prêté un magnifique chêne qui a permis aux enfants de profiter de cette activité très intéressante. Le courseton a eu lieu le 10 juin sous un soleil radieux.

La kermesse et la fête de l'école auront lieu le 27 juin.

Les enseignantes remercient Amicole ainsi que les mairies sans qui tous ces projets ne seraient pas réalisables.

Cycle natation bilan :

Les classes de CP et CM1/CM2 ont bénéficié de 7 séances de natation à la piscine Aloha de Montélimar. 14 élèves de CM2 et 3 de CM1 ont validé l'attestation « Savoir Nager en Sécurité ».

Séjour à vélo à Saou : le séjour s'est très bien passé. Les enseignantes remercient les parents accompagnateurs, la cantine, les mairies et Amicole. Elles remercient également l'entreprise Reboul qui a prêté le véhicule-balai. Sans eux, ce séjour n'aurait pas pu être organisé.

Micro-folie novembre 2025, organisation et financement :

Du 18 au 24 novembre, à la salle Jean Amblard, l'association Micro-folie proposera des ateliers autour de la danse, la musique, le sport et des collections de l'étranger. Un parcours numérique sera également proposé.

Les ateliers, proposés aux enfants sur le temps de classe, seront ouverts au grand public le mercredi et le samedi.

Le coût du projet est de 600€. Un financement partagé entre les Mairies et Amicole est demandé.

Travaux été :

Mme Moulin demande s'il y a un projet de changement du pont de singe qui manque beaucoup aux élèves de CE1.

Elle demande à la mairie si toutes les structures peuvent être vérifiées et si un tableau vert peut être installé sous le préau.

Mme Lluvia demande si la classe 4 peut être repeinte.

Fin de séance 21h00

Le Maire,

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance,

Annick BONNET